

# Règlement 2025



## Préambule :

La pratique du trail est une pratique composée de valeur d'entraide et de partage. « Les Foulées de Cléguer » organisent cet événement afin de faire découvrir nos sentiers dans un esprit convivial et du respect de soi, des autres participants et des bénévoles.

## 1- Organisation

Le Trail de la Vallée du Scorff (TVS) est organisé par l'association « Les Foulées de Cléguer » le samedi 18 et dimanche 19 octobre 2025. Il est composé de 7 courses pédestres chronométrées de 5 à 53 Km environ et 2 défis. La salle polyvalente de Cléguer, rue Capitaine de Beaufort, sera le point de départ et d'arrivée des 7 courses.

## 2- Epreuves/parcours

Le Trail de la Vallée du Scorff est composé de 7 courses :

- Le 30km / Kilomètre vertical : de 30km et 1000m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie espoir et plus. Le départ de la course sera donné à 18h. 1 ravitaillement solide/liquide km11,5 (chapelle Locmaria-Grace) et 1 Ravitaillement liquide km23 (gare de Meslien) et 1 ravitaillement à l'arrivée.
- Le NOZ TRAIL 8 : de 8 Km et environ 150m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie cadet et plus. Le départ de la course sera donné le samedi 19 à 19h45. 1 ravitaillement à l'arrivée.
- Le NOZ TRAIL 12 : de 12 Km et environ 300m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie junior et plus. Le départ de la course sera donné le samedi 19 à 20h. 1 Ravitaillement à l'arrivée.
- Le TVS 5 : de 5 Km et environ 100m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie minime et plus (né en 2012 et avant). Le départ de la course sera donné à 9h45. 1 Ravitaillement à l'arrivée.
- Le TVS 12 : de 12 Km et environ 300m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie junior et plus. Le départ de la course sera donné à 10h. 1 Ravitaillement à l'arrivée.
- Le TVS 25 : de 25 Km et environ 700m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie espoir et plus. Le départ de la course sera donné à 9h. 1 ravitaillement au km11,5 (chapelle Locmaria-Grace) et 1 Ravitaillement à l'arrivée.
- Le TVS 53 : de 53 Km et environ 1600m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie espoir et plus. Le départ de la course sera donné à 7h. 1 ravitaillement liquide au km13 (salle polyvalente), 1 ravitaillement solide/liquide au km23 (Kerchopine), 1 ravitaillement solide/liquide km34 (chapelle Locmaria-Grace) et 1 ravitaillement solide/liquide km45 (gare de Meslien)
- Le défi Bihan, regroupant 2 courses du samedi et du dimanche à savoir le 8KM NOZ et le 12Km du dimanche
- Le défi BRAS , regroupant le 12K NOZ du samedi et le 53K du dimanche

Les parcours sont tracés et balisés par nos bénévoles sur des chemins communaux et sur des chemins privés ouverts par les propriétaires exclusivement pour les trails. **Nous vous demandons de ne pas utiliser ces chemins privés hors course.**

Les coureurs doivent être conscients de la difficulté du parcours. Les courses s'effectuent en semi-autonomie. Il y aura des ravitaillements sur les circuits, cependant chaque coureur est responsable de s'équiper en conséquence. Nous vous conseillons de prévoir suffisamment de ravitaillement liquide et solide ainsi que l'équipement nécessaire en fonction des conditions météo (veste de pluie...).

### 3- Inscription

Les inscriptions se feront uniquement sur le site [www.klikego.fr](http://www.klikego.fr) à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025. En raison du passage sur des secteurs protégés par Natura 2000, nous limitons la participation à 300 coureurs maximum par course. Le montant de la participation est fixé à : (hors frais d'inscription)

- KILOMETRE VERTICAL : 20€
- NOZ TRAIL 8 : 7€
- NOZ TRAIL 12 : 10€
- TVS 5 : 5€
- TVS 12 : 10€
- TVS 25 : 18€
- TVS 53 : 30€
- Défi Bihan : 15€
- Défi BRAS : 36€

**Pour les licenciés FFA : joindre la licence en cours de validité à l'inscription. Aucune licence d'un autre sport ne sera acceptée (pas de licence triathlon).**

**Pour les non licenciés : joindre ou ajouter votre numéro PPS . Le PPS (Parcours prévention santé), remplace les certificats médicaux qui ne sont plus acceptés pour les inscriptions pour les courses ayant lieu à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Le PPS est valable 3 mois, il doit donc pour le TVS être fait au plus tôt le 19/07.**

**Le PPS doit être effectué sur le site : <https://pps.athle.fr>**

L'inscription sera considérée comme valide lorsque les licences ou le PPS sont ajoutés, le règlement approuvé et le paiement du droit de participation effectué.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette

dernière durant l'épreuve. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste et aucune inscription ne sera enregistrée en cas de dossier incomplet.

Attention : Une bourse aux dossards sera ouverte dès qu'une course sera complète. Pour éviter un phénomène d'inscription massive et que chaque concurrent fasse son inscription en connaissance de cause concernant la difficulté du parcours et des barrières horaires, pour chaque échange de dossard, l'organisation conservera la moitié du montant de l'inscription en tant que frais de changement de dossard et reversera ce montant à une association caritative.

#### 4- Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera possible le samedi 18 octobre 2025 à la salle polyvalente de Cléguer, à partir de 16h pour les noz-Trails et le 30km et le dimanche 19 octobre 2025 à partir de 8h pour le TVS 25 et de 9h pour le TVS12 et TVS 5km.

Pour le TVS 53, il sera également possible de retirer son dossard chez notre partenaire RUN AVENTURE - LANESTER du lundi 13 octobre au vendredi 17 octobre 2025 selon les horaires d'ouverture du magasin, le samedi soir de 17H à 20h puis le dimanche matin à partir de 6h sur le site de départ à Cléguer.

#### 5- Matériel obligatoire

- NOZ TRAIL 8 et 12: lampe frontale
- 30 KM et TVS 53 : lampe frontale, réserve suffisante en eau et alimentation, couverture de survie, sifflet, téléphone chargé ainsi que vêtements adaptés aux conditions météo (veste de pluie, etc.)

#### 6- Barrières horaires

Des barrières horaires sont mises en place afin d'éviter aux bénévoles de rester trop longtemps sur le parcours. Elle est basée sur une vitesse moyenne de 6,5km/h. Les conditions météo ne sont pas un motif de changement de barrières horaires. Sur le TVS 53, une barrière horaire sera mise en place à la sortie du ravitaillement de Kerchopine (km23) à 10h30 (soit 3h30 de course), à la sortie du ravitaillement de Locmaria-Grâce (km34) à 12h (soit 5h de course) et à la sortie du ravitaillement « gare de Meslien » (km 45) à 14h30 (soit 7h de course). Sur le TVS 25, à la sortie du ravitaillement de Locmaria-Grâce (km13) à 11h30 (soit 2h30 de course). Cela représente une allure de course d'environ 6,5kmh. Sur le TVS 30 KILOMETRE VERTICAL à la sortie du ravitaillement « gare de Meslien » (km 22) à 21h30 (soit 3h30 de course). Soyez donc bien entraînés au vue de la difficulté du parcours.

#### 7- Balisage/annulation

Le parcours est balisé par des flèches et rubalises. Des signaleurs seront également sur le parcours. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En cas de coupe manifeste, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course le concurrent concerné. L'organisation se réserve le

droit d'annuler la course ou de modifier le parcours en fonction des conditions météo défavorables. Cela ne donnerait droit à aucun remboursement.

#### 8- Protocole sanitaire spécifique COVID19

Il n'y a pas, à ce jour, de protocole sanitaire propre aux événements sportifs. L'organisation se réserve de modifier le règlement en cas d'évolution des règles gouvernementales concernant le protocole sanitaire de l'organisation et de la participation à ce type de manifestation. Le cas échéant, les participants seront prévenus par mail.

#### 9- Sécurité

Une équipe de premier secours et un médecin seront présent sur le site de départ. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

#### 10- Assurance et responsabilités

L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En cas de non-respect du règlement, la responsabilité de l'organisateur est dérogée.

#### 11- Droit à l'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs ou leurs ayants-droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

#### 12- Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

#### 13- Eco-responsabilités

L'association « Les Foulées de Cléguer » est très attachée à la propreté des chemins et le respect de l'environnement dans laquelle elle évolue. Nous demandons donc aux coureurs, pour le respect des bénévoles et des propriétaires qui nous laissent un droit de passage, de ne rien jeter, papiers, bouteilles et autres emballages de barres ou gels, bio dégradables ou pas.

Bonne course !